



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

radio

Question écrite n° 374

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la montée des tensions à Radio-France, et la multiplication des effets secondaires, mais néanmoins prévisibles de la politique, notamment budgétaire, menée par la précédente majorité dans l'ensemble du service public de la communication. La future radio jeunes de Radio-France, dénommée Mouv'e, semble dotée d'un concept flou, et d'un budget insuffisant, à tout le moins non pérenne. De plus, elle commence à émettre alors que la question de la gestion du spectre hertzien n'a pas été étudiée au fonds, et que le service public est mis en cause en raison du nombre important de fréquences auquel il a recours. Les changements de tête à France Culture inquiètent à la fois à l'intérieur, et à l'extérieur de l'entreprise : son indépendance d'esprit pourrait être mise en cause. La télévision publique soumise à une rigueur budgétaire sans précédent devrait enregistrer un déficit important. Cela confirme l'irréaliste et très dangereuse orientation du projet de loi sur l'audiovisuel examiné lors de la présente législature. Enfin, le projet du pôle audiovisuel extérieur est battu en brèche, à la fois par TV 5 et par Canal France International qui avaient pris position en faveur d'un adossement à France Télévision. La multiplication de la contestation dans le service public de la radio et de la télévision révèle un malaise certain tant du point de vue de la gestion des entreprises que de celui des femmes et des hommes qui y travaillent. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir faire connaître ses intentions en ce qui concerne la précoce mise en ondes de cette nouvelle radio de Radio-France, le financement du service public, le respect de l'intégrité du service public dans ses missions, et en ce qui concerne le devenir du pôle audiovisuel extérieur.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de la culture et de la communication sur le financement du secteur public audiovisuel, sur la situation de Radio France et sur le respect des missions de service public par cet organisme, notamment au regard de la nouvelle radio « Le Mouv », et sur le devenir du pôle audiovisuel extérieur. En ce qui concerne le premier point, la ministre de la culture et de la communication s'attache à mettre en oeuvre l'orientation générale indiquée par le Premier ministre qui vise à rééquilibrer la structure de financement du service public audiovisuel, notamment dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 1998. Elle tient cependant à rappeler que la situation actuelle résulte de la loi de finances initiale pour 1997 qui a imposé aux chaînes et aux radios publiques de réaliser un montant considérable d'économies tout en invitant les organismes susceptibles d'accroître leurs ressources propres à le faire. Par ailleurs, la ministre de la culture et de la communication entend mener une réflexion de fond sur les missions du service public et les moyens de les assurer. S'agissant de la Radio pour les jeunes conçue par Radio France, « le Mouv », toute ambiguïté sur son format et son devenir devrait être prochainement levée. En effet, la ministre de la culture et de la communication n'a pas jugé opportun d'interrompre le lancement d'une opération déjà engagée, mais estime nécessaire de procéder à une évaluation de cette nouvelle antenne à l'issue de la période de lancement, notamment au regard de l'accomplissement des missions de service public par Radio France. Dans le cas de France Culture, il convient de rappeler que la programmation et le contenu des émissions, ainsi que le choix des responsables d'antenne, relèvent de la seule responsabilité des dirigeants de Radio France, dans le cadre des missions qui lui

sont imparties dans son cahier des charges, et ce sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Enfin, le projet de pôle audiovisuel extérieur qui était en cours de constitution est actuellement reconsidéré par le Gouvernement. C'est dans cette perspective qu'a été prolongé le mandat de l'actuel président de TV 5 qui s'est vu confier une mission sur le rôle de cette société dans le dispositif audiovisuel extérieur, en particulier sur les modalités de coopération avec France Télévision et CFI.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 374

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2228

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3183